



---

PETITION DE LA JEUNESSE DE L'UNITE TOGOLAISE  
CONCERNANT LE TOGO SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 25 juin 1951 émanant de la Jeunesse de l'Unité togolaise et concernant le Territoire sous tutelle du Togo sous administration française.

C O P I E

Lomé, le 25 juin 1951

JEUNESSE DE L'UNITE TOGOLAISE

Boîte postale No 61,

Lomé

LE SECRETARIAT GENERAL

No 3/CR/D

à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation  
des Nations Unies,

Lake Success

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des copies de nos correspondances au Commissaire de la République au Togo, au Ministère de la France d'Outre-Mer et à l'Assemblée nationale française, afin de porter à la connaissance de l'ONU la situation actuelle de notre pays, née du peu de souci de nos administrants de se conformer aux lois élaborées par eux-mêmes relatives à la politique togolaise.

Nous souhaitons que votre haut esprit d'équité vous en fasse faire état dans les prochains débats de l'organisme international, aux fins de l'affranchissement définitif du Togo tout entier qui ne devrait avoir affaire qu'avec l'ONU et dont seul le régime du Self-Government peut assurer le rapide épanouissement dans le triple domaine politique, économique et social.

Nous pensons assez opportun de stigmatiser que les fâcheux remous actuels du Togo sont dus à l'attitude débonnaire de l'ONU envers la France et la Grande-Bretagne qui en dépit du rapport de la Mission internationale de visite, ont, sur leurs propositions unilatérales, obtenu de faire traîner la reconstitution de notre patrie.

Daignez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de nos sentiments parfaitement distingués.

Le Secrétaire général :

MENSAN AHTSON (signé).. illisible..

Pour la JEUNESSE DE L'UNITE TOGOLAISE :

Le Président :

(signé .... illisible..

Ben APALOO

Reçu au Siège des Nations Unies le 2 juillet 1951.

C.O.P I E.

JEUNESSE DE L'UNITE TOGOLAISE

Lomé, le 25 juin 1951

Boîte postale No 61,

Lomé.

LE SECRETARIAT GENERAL

à Monsieur le Commissaire de la République au Togo,

Lomé

No 4/CI/D

Monsieur le Commissaire,

En vous adressant sous ce pli et à titre d'information copie de notre câblogramme et de notre lettre à l'Assemblée nationale au sujet du scrutin du 17 juin, nous avons l'honneur de vous exprimer la profonde indignation causée au plus sacré et au plus profond de la population par le déroulement illégal des opérations électorales.

Les preuves de l'ingérence administrative dans notre politique et de la fraude organisée au vote étant irréfutables, d'une part et cet état de chose ayant, d'autre part, abouti non à l'élection mais à la "désignation d'office" d'un candidat loin de répondre aux vœux d'un quart du peuple, considérant, enfin, que le sort de notre patrie qui intéresse au premier chef la jeunesse évoluée ne saurait être soumis aux décisions tant involontaires qu'inconscientes des seuls éléments illettrés.

Nous venons, par la présente : protester énergiquement contre la part active et franche prise par l'administration aux opérations électorales, au mépris des dispositions de la loi du 22 mai 1951, protester contre les élections et réclamer l'annulation du vote et attirer votre attention de chef responsable sur la tension dans laquelle des opérations si arbitraires ont jeté la masse.

Daignez agréer, Monsieur le Commissaire de la République, l'assurance de nos sentiments de parfaite distinction.

Pour la Jeunesse de l'unité togolaise,

Le Président,

(signé) .. illisible..

BEN APALOO

Le Secrétaire général :  
(Signé) .. illisible ..

MENSAN AHTSON

AMPLIATIONS :

Commissaire République Togo : Lomé	1	Procureur République Togo: Lomé	1
Assemblée nationale Paris :	1	Sénateur Togo : Paris :	1
Ministre France outre-mer Paris :	1	Etudiants Togolais Paris :	1
ONU Like Success :	1	Archives :	5
	<u>4</u>		<u>8</u>

C O P I E  
CABLOGRAMME

SECRETARE GENERAL ASSEMBLEE NATIONALE PARIS

PRIERE RETENIR NOTRE PROTESTATION FORMELLE ELECTION TOGO 17 JUIN RAISON  
FLAGRANTES INFRACTIONS ADMINISTRATIVES LOI 22 MAI STOP DEMANDONS NON VALIDATION  
PRETENDU ELU LETTRE SUIT.

POUR JEUNESSE TOGOLAISE

PRESIDENT

(signé) APALOO

C O P I E

Lomé, le 25 juin 1951

JEUNESSE DE L'UNITE TOGOLAISE

B.P. No 51

Lomé

LE SECRETARIAT GENERAL :

No 2/C/D

à Monsieur le Secrétaire général de  
l'ASSEMBLEE NATIONALE, Palais Bourbon,  
PARIS

Monsieur le Secrétaire général,

Notre cablogramme de protestation du 22 courant vous annonçait une lettre destinée à vous fournir des renseignements précis sur le déroulement des opérations électorales au Togo sous tutelle française. Nous avons l'honneur de vous l'adresser ce jour, dans le ferme espoir que votre haut esprit d'équité vous fera lui accorder, avec la célérité souhaitable en la circonstance, l'attention qu'elle mérite.

Cette année, les élections à l'Assemblée nationale se sont effectuées dans des conditions particulièrement intolérables. En effet :

1) - PROPAGANDE - Contrairement aux récentes dispositions du Département concernant la neutralité administrative en matière électorale, la propagande a été menée par les administrateurs, voire même par le Commissaire de la République, en faveur du "PARTI TOGOLAIS DU PROGRES". Ce n'est point à dire que cette ingérence administrative dans la politique togolaise soit la première, mais les autorités cette fois, ont agi sans la moindre discrétion.

Convaincue de la majorité et du prestige du "COMITE DE L'UNITE TOGOLAISE" dont elle s'est déclarée l'ennemie jurée, l'administration a lancé tous ses fonctionnaires européens dans la lutte. Les tournées incessantes du chef du Territoire et de ses collaborateurs n'avaient pas d'autre raison, et, pour plus de précision, nous citerons entre mille autres, le cas de l'administrateur CARLI surpris, le 12 juin, à faire aux chefs indigènes de Sokodé, une longue causerie d'ordre purement politique traitant des élections, et, de nouveau, rencontré le 13 juin à Dako où il avait fait rassembler les chefs de la région pour les mêmes fins. A Dako, confondu et courroucé tout à la fois, il perdit son sang-froid au point de proférer des injures à l'adresse du Docteur Aku,

Député sortant, en campagne électorale, qu'il menaçait d'emprisonnement, en présence de nos observateurs et des chefs indigènes.

Dans tous les autres villages, les habitants ont signalé le passage des Administrateurs et leur ordre formel, intimé à toute la population, de voter "PROGRES" sous peine d'arrestation. Il a été, par ailleurs, interdit de recevoir le Député sortant, candidat "CUT".

Les chefs ont reçu la consigne expresse de profiter du caractère féodal de leurs institutions pour faire pression sur leurs sujets illettrés et dans certaines circonscriptions il avait été distribué, à l'avance, des bulletins "PROGRES" exclusivement.

2) LISTES ELECTORALES - Pour réduire le plus possible les chances de succès du "CUT", les listes électorales ont subi une révision fantaisiste : un très grand nombre d'électeurs "UNITISTES" ont été rayés du contrôle, à tel point qu'il est des villages entiers où l'on n'en comptait qu'un seul.

Par contre, les listes "PROGRES", de pauvreté notoire, ont été considérablement alimentées. On ne tenait pas compte du séjour des européens et des militaires au Territoire pour les inscrire et des enfants de 9 à 18 ans, illettrés, ont été inscrits avec un âge qui leur octroyât le droit de vote.

3) LE VOIE : Les salles de vote, plus particulièrement dans le nord, étaient plutôt des salles de spectacles où électeurs et curieux, chefs indigènes, policiers et membres de la commission du vote entretenaient un brouhaha et un désordre pourtant supportés par le Président qui, naturellement, savait les avantages de fraude qui pouvaient en résulter. Les iso-loirs, convertis en loges de "souffleurs" n'avaient de différence avec leurs équivalents des théâtres que dans le nombre et la hardiesse des opérants. Ces "souffleurs" hors la loi, c'étaient les chefs, les policiers et d'autres électeurs paraissant avoir reçu des instructions spéciales; ils encerclaient les iso-loirs et donnaient des indications aux électeurs qui s'y engageaient. Sous prétexte de faire sortir ceux qui tardaient derrière les paravents-iso-loirs, les policiers y accédaient pour donner leurs indications avec plus d'assurance.

Les religieux présents aidaient, eux-mêmes, à la fraude. Les électeurs qui se trompaient étaient battus par les policiers.

A Dapango, un électeur qui sortait de l'isoloir brandissant le bulletin "PROGRES" a été rudement interpellé par un chef installé au milieu de la salle. Il se mit à genoux devant son "maître" qui lui prit le bulletin, le mit dans l'enveloppe et l'envoya à l'urne en riant.

Et, dans de si curieuses conditions, toujours à Dapango, près de 1.500 électeurs finirent de voter bien avant 17 heures et le dépouillement eut lieu avant 18 heures contrairement aux prescriptions officielles.

\*  
\* \* \*

Considérant la flagrante ingérence de l'Administration dans la politique électorale du Territoire et le franc exercice de la fraude par elle;

Considérant que les électeurs du parti majoritaire ont été systématiquement éliminés et que les listes "PROGRES" ont été augmentées d'une façon illicite;

Considérant que les illettrés ont voté contre leur gré et sans compréhension, d'une part et que, d'autre part, de petits enfants analphabètes ont été envoyés aux urnes;

Considérant, enfin, qu'en aucun cas, il ne saurait être admis que le sort d'un peuple entier, sort devant avoir ses répercussions sur les générations à venir, soit décidé par les seuls éléments illettrés et sans notion de la chose publique;

Nous, jeunes Togolais, tous évolués, que l'avenir du pays intéresse plus que tout autre, protestons énergiquement contre le scandale inouï que constituent les élections du 17 juin;

Demandons l'annulation sans délai du vote, et, las des incessantes manigances administratives, réclamons solennellement la suppression, pour le Togo, des fonctions parlementaires métropolitaines et la création immédiate d'un parlement togolais.

Daignez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de nos sentiments parfaitement distingués.

LE SECRETAIRE GENERAL  
(signé) .. illisible...  
MENSAN AHTSCH

Pour la JEUNESSE DE L'UNITE TOGOLAISE  
Le Président :  
(signé).. illisible...  
BEN APALOO

AMPLIATIONS :

Commissaire République Togo	Lomé	1	Procureur République Togo, Lomé	1
Assemblée nationale	Paris	1	Sénateur Togo	Paris 1
Ministère France Outre-Mer	Paris	1	Etudiants Togolais France	Paris 1
ONU Lake Success		1	Archives	5
		<u>4</u>		<u>8</u>

-----